

12 LES FILLES

L'Institut de la Femme, dans son rapport envoyé à la Division pour la complète intégration sociale de la femme (ONU) et sur l'application de la Plateforme n'a pas su donner une importance spécifique en ce qui concerne les FILLES. En effet, le rapport contredit les principes de la Convention sur le Droit des Enfants adopté par les Nations Unies le 20 novembre 1989 et n'accomplit pas les directives de la Plateforme d'Action de Beijing 95. Nous pensons que les problèmes des filles ne peuvent être résolus d'une manière unilatérale. Nous maintenons donc que l'oubli du dossier sur les filles est quelque chose que nous considérons comme une mauvaise utilisation institutionnelle et nous demandons que les administrations publiques *fassent visibles* les filles.

De ce point de vue, les objectifs et les mesures adoptées à Beijing sont toujours en vigueur:

- Eliminer toutes les formes de discrimination contre les filles.
- Eliminer les pratiques et les attitudes culturelles négatives contre les filles.
- Développer et protéger les droits des filles et étendre la reconnaissance de ses besoins et de ses possibilités.
- Eliminer la discrimination envers les filles dans l'éducation, dans le développement des capacités et dans la formation professionnelle.
- Eliminer la discrimination envers les filles dans le secteur de la santé et les protéger dans leur travail.
- Eliminer toutes les formes de violence, d'exploitation dans le monde du travail ou sexuelle, les violences, l'inceste, éviter l'abandon de l'école, le mariage et la maternité très jeune, développer et protéger le droit des filles.
- Eduquer les filles afin de favoriser leur participation dans la vie sociale, économique et politique.
- Renforcer la fonction de la famille et l'amélioration de la situation des filles.

En tant qu'Association de Femmes, nous devons affirmer que les jeunes filles constituent des personnalités juridiques et qu'elles doivent participer dans la vie de la société sans discrimination par rapport aux garçons. Le Gouvernement n'a développé aucune politique afin de protéger les Droits des Filles et la reconnaissance de leurs besoins et de leurs possibilités. Nous dénonçons donc:

- L'inexistence d'indicateurs sociaux, avec un contenu de genre. Une analyse générale, sans tenir compte du sexe, est une information erronée qui ne permet pas d'identifier les inégalités et rendant invisibles les problèmes qui affectent plus spécifiquement les filles.

- Le manque de moyens que reçoivent les programmes de "Co-éducation" dans les écoles afin qu'ils soient plus efficaces.
- La révision dans les écoles des valeurs patriarcales, qui soumettent les filles à la domination des garçons.

Face à ces problèmes, nous proposons les solutions et les objectifs suivants:

- L'adoption de mesures qui développe la protection socio-culturelle des filles.
- L'adoption de mesures afin d'éradiquer sous toutes ses formes l'exploitation sexuelle des filles (prostitution et détournement de mineures, pornographie infantile), tout en développant des mesures législatives et policières, des politiques de prévention, de récupération et de réinsertion sociale des victimes.
- L'élimination du travail des enfants (les filles utilisées pour la mendicité, en économie souterraine, dans les affaires familiales, etc)
- Développer le Droit des Filles dans le but de recevoir une éducation non-sexiste (sans avoir à se comporter selon des stéréotypes prédéterminés) ainsi qu'une éducation suffisante qui leur permette d'accéder à un enrichissement individuel et social, d'avoir une indépendance économique future. Nous proposons une formation spécifique en matière de genre dans toutes les professions pour les filles (personnel éducateur, sanitaire et services sociaux).
- Créer des indicateurs de genre qui nous informent sur la réalité spécifique des filles.